



# Parties communes avec espaces verts ds un lotissement

Par **poisson83**, le 17/11/2012 à 18:17

Nous sommes dans un lotissement comprenant 5 copropriétaires. Une association syndicale libre a été créée devant notaire et en présence du promoteur du lotissement en 1996.

Cette association ayant été faite de façon réglementaire.

Nous voudrions savoir si les parties communes (voie, réseaux et espaces verts) reviennent automatiquement et de plein droit à l'association syndicale dès sa création et après enregistrement à la préfecture du Var. Est-ce le notaire qui doit transmettre au cadastre le nom du nouveau propriétaire en l'occurrence: l'association syndicale??

Car nous avons un problème. Lors de la demande à la mairie de la prise des parties communes en 2008, le service de l'urbanisme nous a informés par courrier qu'en consultant le cadastre ils se sont aperçus que les parties communes sont toujours au nom du promoteur ce que nous ignorions totalement. Nous sommes actuellement dans l'impasse totale et voudrions savoir de qui provient l'erreur? et qui doit agir pour régulariser cette situation. Ils nous semblent que nous n'y sommes pour rien et que nous étions de bonne foi puisque nous avons entretenus les espaces verts depuis la création de l'association syndicale croyant que nous étions propriétaire des parties communes.